

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 013_2021

Séance du vendredi 2 avril 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vendredi 2 avril à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 30 mars 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. ROSKOSCHNY Maxime ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,
Mme Domitille DENEUVILLE a donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

Secrétaire de séance : Mme Catherine WILLEMS.

Fin de la séance : 20h53

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT (AFR).

L'AFR, établissement public à caractère administratif institué par arrêté du préfet entre les propriétaires des terrains inclus dans le périmètre de remembrement (art R 133-1 du code rural), réunit en association foncière les propriétaires de terrain non bâtis dans le périmètre de remembrement s'étendant sur le territoire de la commune d'Haverskerque.

L'AFR a été créé afin de garantir la réalisation des travaux connexes au remembrement et pour assurer l'entretien du patrimoine de l'AFR (chemins d'exploitations, chemin de circulation, fossés d'essuyage, ...).

VU le courrier de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord reçu en mairie le 22/02/2021 sollicitant du Conseil municipal le renouvellement des membres titulaires et des membres suppléants parmi les propriétaires repris dans le périmètre de l'Association Foncière de Remembrement de la Commune, pour faire partie du bureau ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Eddy ROLIN, Maire-adjoint,

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)

- DESIGNER les membres titulaires du bureau de l'AFR suivants :

- M. Laurent MERCHEZ
- M. Marcel DELANNOY
- M. Luc VANDENCASTEELE

- DESIGNER les membres suppléants du bureau de l'AFR suivants :

- M. Daniel DOUBLET,
- M. Roland WILLEMS.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'Haverskerque

